

Reconnaître les situations de harcèlement moral en entreprise

Durée : ½ journée

PUBLIC VISE

Tous les salariés, managers, responsables RH, représentants du personnel, ainsi que toute personne susceptible d'être confrontée ou témoin de telles situations.

PRE-REQUIS

Aucun

LIEU

A Saint-Denis 8 rue Alexis de Villeneuve

DATES ET HORAIRES

A définir

ASPECTS ADMINISTRATIFS

Convention ou contrat à signer en amont de la formation, émargements.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

En intra-entreprise action planifiée en concertation avec l'entreprise. En inter-entreprise selon planning. Nous contacter.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements : exposé, questions/réponses, exercices... Utilisation d'outils pédagogiques connectés / nouvelles technologies.

MODALITES D'EVALUATION

Evaluation théoriques et pratiques pendant la formation / à chaud à la fin de la formation / attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs.

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – nous

contacter pour mise en place des moyens de compensation.

INTERVENANTE: Me Vanessa

RODRIGUEZ / Mme Géraldine VERDICKT – cabinet LAWCEAN www.lawcean.fr

CONTACT:

Géraldine Verdickt - 0692.06.25.72 contact.lawcean@gmail.com

TARIF:

Interentreprise: par personne: 275 €HT soit

298€TTC incluant salle, pauses.

Intra-entreprise: prix forfaitaire: 750 €HT soit 813,75€TTC pour un groupe de 12 apprenants

maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Selon l'article L.1153-1 du Code du travail « Aucun salarié ne doit subir des faits 1° soit de harcèlement sexuel (..) 2° soit assimilés au harcèlement sexuel (..) toute forme de pression grave »

La lutte contre les violences au travail, et en particulier contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, constitue aujourd'hui une priorité essentielle dans la protection de la santé et du bien-être des salariés. Cela ne peut être efficace qu'à travers une bonne connaissance par les salariés des notions juridiques qui encadrent ces comportements inacceptables.

Une entreprise ayant mis en place des formations en harcèlement sexuel et sexisme réduit également les risques de contentieux .

En effet, en formant les salariés, l'employeur démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour prévenir les situations de harcèlement, comme l'exige la loi (obligation de sécurité). En cas de litige, l'employeur pourra se prévaloir de ces actions proactives pour démontrer sa bonne foi, ce qui est un atout considérable dans une défense juridique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Identifier les situations de harcèlement moral en entreprise

Objectif général : À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de reconnaître une situation de harcèlement moral en entreprise

- Connaitre la définition légale du harcèlement moral
- Saisir les fondements juridiques qui encadrent ce comportement
- Identifier ces notions dans des situations concrètes